

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 24 novembre 2022
Date d'affichage : 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, ROUZES Bernard, LE HOUEROU Gilbert, MATHECADE Camille, Rose Marie LE MAREC IACONELLI, MOISAN Michel, Elodie CLOUIN, FLOURY Myriam.

Procurations :

Alain JEZEQUEL procuration à Yvon LE SEGUILLON
Virginie LE COADOU procuration à Bernard ROUZES
Albert FLOURY procuration à Myriam FLOURY
Anne Lise LE QUERE procuration à Régis BERTRAND
Sandrine LE LAY LE SEGUILLON procuration à Michel MOISAN
Alain LE ROUX procuration à Gilbert LE HOUEROU

Secrétaire de séance : Camille MATHECADE

TARIFS COMMUNAUX 2023 :

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint au Maire en charge des Finances donne lecture des tarifs 2022 et propose d'y apporter quelques modifications afin de simplifier la gestion.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer les tarifs suivants en 2023.

| <u>Location de la salle des fêtes :</u> | locaux | extérieurs |
|--|----------|------------|
| Location de la salle (forfait) | 150.00 € | 200.00 € |
| Café après enterrement | 60.00 € | |
| Réunion | 80.00 € | |
| Exposition-vente (uniquement en Juillet et Août) durée maxi 8 jours Gratuité pour les associations communales | | 250 €/jour |
| Cautions | | 600.00 € |
| Casse, perte ou détérioration | | |
| Pénalité en cas de ménage non fait ou insuffisant | | 50.00 € |
| Verre | | 2.00 € |
| Assiette | | 4.00 € |
| Couvert | | 1.00 € |

Pour tous les autres ustensiles, le prix sera déterminé, au cas par cas, après renseignement auprès du fournisseur.

Location de la salle multifonction

Uniquement aux habitants de Trédarzec 120.00 € avec une caution de 600.00 €

Cimetière :

Concession trentenaire 120.00 €
Concession cinquantenaire 230.00 €

Columbarium :

Concession 15 ans 330.00 €
Concession 30 ans 650.00 €

Cavurne :

Concession 30 ans 100.00 €
Concession 50 ans 180.00 €

Photocopie en Mairie :

Format A4 recto 0.40 €
Format A4 recto/verso 0.50 €
Format A3 recto 0.60 €
Format A3 recto/verso 0.90 €

Garderie scolaire :

Tarif forfaitaire 0.50/matinée (de 7h30 à 8h30) 1.00 €/soirée (de 17h à 18h30)
A partir de 18h30 : 5.00 €/15 minutes

Prêt de bancs et tables sur tréteaux : gratuité si enlèvement sur place, 80.00 € si transport communal

Location de la salle des Associations (attenante à la Mairie) :

Sans possibilité de restauration extérieurs : 80.00 €
Gratuité pour les associations communales.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Certifié exécutoire par transmission
Le 5 DEC. 2022
En Préfecture des Côtes d'Armor

